



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 23 janvier 2017*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché n°160053 – échelles sur mats d'éclairage du stade Armand Cesari (procédure infructueuse)**

L'an deux mille dix sept, le 23 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :** Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGIO, Julien MORGANTI. Madame Serena BATTESTINI.

**ABSENTS :** Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0

**Monsieur François TATTI ouvre la séance.**

Bureau du 23 Janvier 2017

**OBJET : Marché n°160053 – échelles sur mats d'éclairage du stade Armand Cesari (procédure infructueuse)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 98 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2016 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 10 octobre 2016 ;

Vu le courrier relatif à la négociation en date du 6 décembre 2016 ;

Considérant que l'offre unique est très supérieure à l'estimation du maître d'œuvre ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De déclarer la procédure infructueuse.

**AUTORISE**

Le Président à relancer une nouvelle procédure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

**LE PRESIDENT**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **24 JAN. 2017**  
et publication ou notification  
du **24 JAN. 2017**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI



François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**